



Procès-verbal de la séance **du Conseil Municipal**

Lundi 2 septembre à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, et le deux du mois de SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Gilles SAUNIER

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, Pierre-Yves PERRACHON (arrivée à 19h52), M. Gilles SAUNIER, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, Mme Laetitia CARRACO, Mme Christiane MOUNIER, Mme Sylvie GIRARDIN.

Excusés : M. Pierre-Yves PERRACHON (pouvoir à Gaël FROMENTÉ jusqu'à 19h51), Mme Isabelle GIL (pouvoir à Sandrine JAILLOUX), Mme Séverine FALCOTET (pouvoir à Fabienne GAUTREAU), M. Bernard GONNET (pouvoir à Jean-Emmanuel SCOTTO), M. Bernard PETIT (pouvoir à Martine CHAMPALE).

Le quorum est atteint.

Le Maire a le plaisir d'accueillir Rose-Laure VITTE et Elise BURNICHON qui viennent de rejoindre les services de la mairie aujourd'hui.
Elles se présentent aux conseillers.

Le Maire revient sur le nouveau fonctionnement de la mairie en cette rentrée. Elise BURNICHON remplace Pauline LAFOND, partie en disponibilité pour convenances personnelles. Elle prendra en charge l'accueil dès son arrivée, sous la supervision de Claire WUYLSTEKER. Le bureau de Claire sera transféré à l'étage dans l'open space, et elle n'assurera progressivement plus l'accueil du public. Rose Laure VITTE aura en charge un poste à mi-temps en RH et en secrétariat de mairie. Rose-Laure s'occupera des ressources humaines le matin et de l'accueil de la mairie l'après-midi, avec une priorité sur l'urbanisme, mais pas exclusivement. Rémi LORAIN remplace Grégory LEGEAI au service comptabilité à compter d'aujourd'hui. Nous accueillons également Mike Angel DUCREUX, qui rejoint notre équipe en tant qu'apprenti CEPJEPS au service périscolaire, sous la tutelle de Claudie SANGOUARD. Maéva LAMBERT intègre également le

périscolaire les après-midis. John PLASSARD rejoint les services techniques à plein temps, tandis que Claudie SANGOUARD devient responsable du périscolaire les mercredis. Karine FRANCOZ prend la responsabilité de l'ALSH mais également du secteur Ados et du CCJ qu'elle gèrera en collaboration avec Nathan DAILLY. Priscilia AUBLANC et Charlène JOSEPH sont toutes les deux nommées stagiaires au sein de l'équipe des animateurs,

Brigitte GUILLAUME demande si les nouvelles arrivées sont toutes titulaires. Ce n'est pas le cas mais elles auront vocation à le devenir à terme.

Martine CHAMPALE demande si cela fait progresser le nombre d'agents dans la collectivité. Il lui est répondu que les différents mouvements de personnel engendrent la création d'un poste uniquement.

1. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Gilles SAUNIER comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024

Le Conseil Municipal est invité à émettre, au besoin, des remarques sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024.

Isabelle GIL a écrit en mairie pour préciser les possibilités statutaires des agents pluri communaux et pour signaler une coquille relevée au point 8 concernant la mise à jour du tableau des effectifs.

Le compte-rendu a été modifié.

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la remarque de Madame Isabelle GIL concernant le point 8, prise en compte dans le présent procès-verbal soumis au vote,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024.

3. Compte rendu des réunions et commissions

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

- ✓ Commission voirie, urbanisme et cadre de vie du 24 juillet
Le Maire précise au sujet des boîtes aux lettres des associations à sortir du centre social, que la commune consulte les services de la Poste pour que le courrier destiné aux associations soit distribué par leurs soins et non pas par les services de Bulle de Vie qui le reçoive pour leur dispatcher.
- ✓ Commission santé, social et solidarités du 1^{er} août
- ✓ Commission d'appel d'offres du 29 août
Peinture de la cage d'escalier de la mairie : l'entreprise Qualidéco est la moins-disante et celle qui a été retenue pour 4 627,57€ TTC (30 000€ prévus au budget). Il y a des différences importantes avec les entreprises Désigaud et Bonello. Christiane MOUNIER demande pourquoi de tels écarts de devis entre les entreprises, notamment pour les escaliers de la mairie. Le Maire lui répond que le coût horaire des entreprises est différent et qu'il y a par ailleurs de gros écarts au niveau des coûts d'installation des échafaudages.
Vestiaires modulaires du terrain annexe : les entreprises Décortes, La Fouine, Box Innov et Actimodul ont été consultées. La Fouine propose des vestiaires reconditionnés que le Maire a négocié à 108 000€ TTC, ce qui permet de respecter les prévisions budgétaires (125 000€ TTC)

4. Maîtrise d'œuvre pour la réfection de la Gendarmerie et la création de logements : désignation des cabinets retenus pour la seconde phase

Rapporteur : Hervé CARREAU

Dans le cadre de cette première phase de consultation permettant de désigner les candidats admis à déposer une offre, une attestation de confidentialité était obligatoirement demandée aux candidats pour une admission à la seconde phase.

Le cabinet Chaveneau Ohaashi architecte ne l'a pas fourni.

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 10 juin 2024,
Vu les 4 plis reçus,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 29 août 2024,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'admettre les 3 maîtres d'œuvre suivants pour la seconde phase de mise en concurrence pour la construction de 4 logements et la création d'un bureau avec reprise réseau à la Gendarmerie :

- Cabinet RBC architecture ;
- Cabinet Arch : éthik ;
- Cabinet SCP d'architecture Coudeyre.

AUTORISE le Maire à notifier ladite décision aux cabinets concernés.

5. Rénovation énergétique du boulodrome : attribution des marchés

Rapporteur : Hervé CARREAU

Au vu de l'ouverture des plis et des montants retenus à soumettre au vote, ces travaux représentent un coût total de 465K€ TTC, après un travail d'analyse réalisé au plus fin avec le maître d'œuvre.

Ce montant se situe au-dessus des prévisions budgétaires (409K TTC étaient prévus), cependant la commune a globalement obtenu des gains sur un bon nombre d'investissements et d'autres ne se réaliseront pas. Nos services ont récemment reçu une notification de subvention du Département de 115K€ pour le projet du boulodrome. Cette recette n'était pas prévue au budget.

Le Maire précise que l'inauguration des travaux doit avoir lieu le 10 janvier, date des vœux au Maire.

Ce calendrier d'exécution des travaux a été vu avec l'Amicale des Boules chapelloises, pour répondre à la question de Franck BARRET.

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 21 juin 2024,
Vu les 32 plis reçus,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 29 août 2024,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE :

- D'ATTRIBUER le lot n°1 à l'entreprise STMD pour un montant de 26 995€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°2 à l'entreprise Métallerie Breuil pour un montant de 36 990€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°3 à l'entreprise Duperret Recondu pour un montant de 10 206,50€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°4 à l'entreprise Mâcon Etanchéité pour un montant de 90 000€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°5 à l'entreprise Guelpa pour un montant de 35 478,24€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°6 à l'entreprise Métallerie Breuil pour un montant de 64 015€ HT ;
- Lot n°7 pas d'offre pour ce lot, à réaliser en régie ;
- D'ATTRIBUER le lot n°8 à l'entreprise Guichardan pour un montant de 55 000€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°9 à l'entreprise Guérin pour un montant de 17 303,79€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°10 à l'entreprise CEME Centre Est pour un montant de 16 839,06€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°11 à l'entreprise CEME Centre Est pour un montant de 34 900€ HT ;

APPROUVE les termes du marché à intervenir ;

AUTORISE le Maire à lancer le marché et signer toutes pièces utiles en la matière ;

PRECISE l'imputation de la dépense au budget principal de la commune.

6. Création d'un tarif séjour seniors

Rapporteur : Séverine GUILLOUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission santé, social et solidarités en date du 1^{er} août,

Considérant que la commune de La Chapelle de Guinchay prévoit d'organiser des séjours tout public dans le cadre de son projet social et qu'il est nécessaire de fixer un tarif de participation par adulte,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- FIXE le coût de participation par adulte à 100€ pour un séjour dont le coût total est compris en 175€ et 200€ par adulte.

7. Parking à la gare : renouvellement de la convention d'occupation

Rapporteur : Hervé CARREAU

Carlos ESTEVES intervient pour préciser que la commune avait encouragé la SNCF en son temps à optimiser la surface de ce parking en supprimant le hangar attenant qui ne semblait plus avoir de destination précise.

Cela n'a jamais été suivi d'effets et la commune ne peut pas contraindre la SNCF de le faire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention d'utilisation d'un bien de « SNCF Réseau » à usage de parking pour la commune à proximité de la Gare,

Considérant que ESSET, pour le compte de SNCF Réseau, sollicite la commune pour le renouvellement de la convention d'utilisation pour une durée de 5 ans, moyennant le paiement d'une redevance

Considérant que ce terrain de 1 500m² est utile à la commune,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ACCEPTE le renouvellement de la convention d'occupation du bien à usage du parking à proximité de la Gare avec ESSET,

AUTORISE le Maire à signer la convention figurant en annexe.

8. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

9. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Concernant la participation des conseillers aux commissions thématiques, il est convenu que dorénavant, les personnes absentes ne seront plus notées comme excusées si elles n'ont pas fait la démarche en amont de s'excuser.
- Le Maire évoque l'arrivée du nouveau Directeur des écoles, Monsieur Cyril BOSTVIRONNOIS
- Orange va effectuer des travaux de fibre industrielle dans la commune en passant par les Besseys et la Bâtie pour arriver ensuite aux Nuguets, plutôt que de tirer droit le long de la Nationale. Orange n'a pas choisi le cheminement le plus simple, coupant la trajectoire du gaz à deux reprises. La date d'intervention n'est pas connue.
- Fin novembre, le policier municipal suivra une formation à Mâcon pendant 2 jours ½ pour le contrôle des fins de travaux. Une assermentation est nécessaire.
- Signature des terrains le 23 septembre chez Maître MESTRALLET pour Ogier et le GFA du domaine de la Fontaine.
- Pour information, les élections continueront à se dérouler à la salle du Pressoir. Même si la salle des Colonnes a beaucoup plu en juin à l'occasion des élections législatives, elle serait trop petite pour assurer correctement les opérations de vote en cas de double scrutin.
- A partir du mois d'août, relocation de l'appartement à la Maison de Pays par Monsieur DESCHAR, un pompier volontaire.
- Fatima PARDON, Maître composteur de MBA, est passée le 17 juillet en Mairie afin de féliciter les agents pour la bonne tenue des composteurs et leur entretien. Elle était ravie.
- Procédure d'expulsion déclenchée pour Madame BORNI, occupante d'un logement communal, à la demande de la trésorerie. La dette est élevée.
- Le Maire remercie les conseillers pour la distribution du bulletin municipal. Il faut trouver des solutions pour s'améliorer avec des plans plus précis. Stéphanie ARQUÉ évoque de l'étalement des zones.
- La commune a reçu un signalement concernant du parking vers la gare. Un grand nombre de poids lourds étrangers stationne sur ce dernier suite à la pose récente de panneaux d'indication. Par conséquent, nos chauffeurs chapellois n'ont plus la possibilité de s'y garer alors qu'il est prévu à cet usage. La commune a donc retiré les panneaux. Il est confirmé que ce parking est destiné aux chauffeurs chapellois, en rien à considérer comme une aire de repos pour les transits, car non pourvu de sanitaires ou autres équipements. Le Maire a demandé aux services de travailler sur la rédaction d'un arrêté municipal pour règlementer son usage. Le Maire fait lecture du projet aux conseillers. La rédaction de l'article 1 sera modifiée et l'arrêté sera soumis ensuite à la Gendarmerie.
- Saisine du Procureur de la République le 19 juillet à propos de la situation de Jean-Paul VELON, en état d'insalubrité en juillet. Hospitalisé une première fois le 6 août, rentré chez lui le 16 août, il a été réhospitalisé le 20 août jusqu'au 23 ; La saisine du parquet doit prendre 6 à 8 mois pour qu'elle puisse aboutir à quelque chose et le

Maire craint qu'il ne soit trop tard. Franck BARRET précise qu'il est loin d'être seul dans cette situation, beaucoup de personnes l'entourent malgré tout. Le Maire répond qu'il arrive à écouter les autres car il a accepté tout de même de se faire soigner.

- Novalys (aménagement des Grandes Terres) a déposé le permis de construire le 02 août (attendre que le permis soit accepté pour fixer une date de réunion publique). Carlos ESTEVES demande si Novalys a fait les sondages de sols. C'était une préoccupation des riverains. Le Maire lui répond qu'il s'agit d'une obligation préalable au dépôt de permis.
- Subvention obtenue de la part de l'ANS, Agence Nationale du Sport, pour la fresque : 2 300€.
- Subvention obtenue par le Département pour les travaux du boulodrome : 115 626€ (non prévus au budget).
- Les conseillers municipaux ont reçu une note début juillet à propos de la mise en place des RTT et du télétravail. Le Comité social territorial du Centre de Gestion a été saisi pour avis. Une délibération est à attendre en octobre ou novembre.
- La réforme des ZRR (zones de revitalisation rurale), sujet évoqué en Conseil au mois de juillet. Il s'agissait d'une erreur de la Préfecture, la commune n'est pas incluse dans le périmètre
- Le Préfet de Rhône a publié son arrêté pour l'autorisation de l'exploitation de l'usine de méthanisation de Charentay, pour laquelle l'avis du Conseil Municipal avait été requis pour l'épandage des boues.
- La commune a reçu un courrier du Groupement de Secours Catastrophes Français, qui aide les communes sinistrées. Ce dernier est à la recherche d'un lieu d'implantation pour une seconde réserve.
- Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne lance son enquête publique pour la mise en place du SCOT du 7 octobre au 8 novembre. Une permanence se tiendra à La Chapelle de Guinchay le 31 octobre de 11h à 18h.
- Passage en Led de l'éclairage du stade : les travaux se sont déroulés l'année dernière et on constate une baisse de la consommation électrique 35% ! Le Maire est satisfait de ce résultat.

10. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine GUILLOUX évoque la prochaine réunion du CCAS le 18 septembre, axée principalement sur la préparation du thé dansant. Elle revient ensuite sur la commission santé, social et solidarités où peu de conseillers étaient présents. En cas d'excuses nombreuses, il est tout à fait possible de la décaler. Il est important de prévenir.

Didier PIN parle des derniers chiffres de l'accidentologie en Saône-et-Loire : 414 blessés cette année, un nombre de décès en baisse, avec des accidents qui se produisent principalement sur les Départementales ou les chemins ruraux, à proximité du domicile, à moins de 20km. On constate que les morts sont très souvent seuls au volant, aucune autre personne n'est impliquée dans l'accident.

Stéphanie ARQUÉ relate les dernières assemblées générales.

L'association Chasse et Pêche s'est déroulée samedi dernier. Le nombre d'adhérents est de 34. Ils ont participé au nettoyage de la Mauvaise en mars et organisé un concours pétanque le 17 août avec bénéfice. Ils rappellent l'existence de leur site internet <http://www.chasseeetpechechelloises.fr>. La saison de chasse démarre le 6 octobre. Leur bilan financier est positif et ils remercient la mairie pour la mise à disposition du terrain aux Besseys. Ils évoquent la possibilité d'y avoir un point d'eau.

L'assemblée générale du Basket s'est déroulée le 5 juillet. Un rappel de leurs activités en 2023 a été retracé, avec leur participation au forum des associations et au marché de Noël, l'organisation de 3 lotos ayant attiré un grand nombre de participants, la soirée bréchets, l'open féminin ainsi que des tournois et des sessions de stages pendant les vacances scolaires. L'effectif est de 187 licenciés pour l'année écoulée, 67 féminines et 120 masculins, ce qui a représenté une quinzaine d'équipes. Le bilan financier est positif. L'année à venir sera consacrée à la réorganisation du club après le changement de présidence, avec une structuration en pôles.

Elle invite ensuite tous les conseillers à participer au forum des associations le 7 septembre. A midi, aura lieu la remise des récompenses aux associations.

Brigitte GUILLAUME revient sur le procès-verbal du précédent Conseil Municipal au sujet de la distribution des colis. Elle précise que ce sont des personnes non élues qui confectionnaient les colis, pas les élus comme cela a été noté. Séverine GUILLOUX répond que c'est le CCAS qui confectionnait les colis, et que ces personnes étaient bien élues au Conseil d'Administration du CCAS.

Philippe LOURENCO relance à nouveau le sujet du passage piétons en face de la maison de retraite qui n'est pas respecté par les automobilistes. La pose de mobilier urbain peut être une solution pour éviter les stationnements intempestifs. Il signale un muret en mauvais état le long de route de Romanèche. Il appartient à l'OPAC.

Jean-Emmanuel SCOTTO évoque début août des incivilités et du bruit toute la nuit suite à une location de la Maison de Pays. Le Maire répond que personne n'a appelé la Gendarmerie.

Carlos ESTEVES évoque un vieux candélabre à proximité de B1 qui n'a pas été enlevé suite aux travaux d'éclairage public. Celui qui reste n'a pas pu être enlevé car il est trop ancré au sol. Le SMEE doit faire intervenir un plus gros engin pour y parvenir.

Guillaume BOUCHACOURT relate la plainte d'un administré vigneron route de Juliéas suite au changement de canalisation de l'eau potable avec circulation alternée. Le Maire

rappelle que ces travaux relèvent de la compétence du Syndicat des Eaux, se situant par ailleurs sur une route départementale. La commune ne peut pas intervenir. Les vice-présidents, présents dans l'assemblée, informent qu'il n'y aura pas de coupures d'eau pendant les vendanges, mais Guillaume BOUCHACOURT trouve que ce timing de travaux est malvenu, compte tenu de la période des vendanges prévue à compter de la semaine du 9 septembre.

Alain JOSEPH informe l'assemblée que les travaux du Crédit Agricole sont terminés. L'agence rouvre demain.

Sandrine JAILLOUX rappelle que le bilan du centre de loisirs sera effectué plus tard car il n'a fermé que jeudi dernier et que la mairie ne fera la rentrée des classes à l'école que ce jeudi. En effet, dans l'immédiat, une cellule psychologique a été mise en place suite au décès foudroyant d'un élève de l'école primaire. Cette situation sera évoquée au moment de Septembre en Or le dimanche 22 septembre. A cette occasion, elle demande l'aide des conseillers municipaux pour aider le CCJ à organiser la course des jeunes. Très peu de temps est nécessaire à y consacrer mais cela contribue grandement au succès de cette action. C'est important pour encadrer la course. Cette année, la commune s'associe au CRU et son trail du Tour des Crus.

Ne pouvant se rendre disponible pour la présentation de la saison culturelle 2024-2025 au théâtre de Mâcon se déroulant ce vendredi à 19h30, elle demande si un conseiller ou une conseillère puisse se libérer afin de représenter la commune.

Elle transmet également les remerciements :

- d'Hélène TRINCAT aux conseillers municipaux pour leur étroite collaboration. Elle a quitté la direction de l'école primaire de La chapelle pour un nouveau challenge professionnel ;
- de parents pour l'attention portée par la mairie aux enfants pour leur passage en 6^{ème} et pour la sortie du CCJ le 12 juillet au passage de la flamme olympique à Dijon, un évènement apprécié de tous.

Enfin, elle informe que des nouvelles élections du CCJ se dérouleront avant les vacances de la Toussaint. 15 départs sont annoncés sur 27, dont 6 frappés par la limite d'âge. Ces jeunes élus sont dorénavant encadrés car Karine FRANCOZ et Nathan DAILLY.

Franck BARRET informe les conseillers qu'une entreprise est intervenue sur la commune pour l'élagage à la suite d'une panne de nos équipements municipaux. Le prestataire propose des tarifs très compétitifs. A étudier si la commune a la possibilité d'intégrer cette dépense dans le budget communal à terme. Il remercie également la société de chasse d'avoir impliqué la commune dans le choix d'implantation de leurs miradors. Il salue cette démarche constructive.

Séance levée à 21h25



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

Liste des délibérations examinées lors de la séance

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
67/2024	Désignation du secrétaire de séance
68/2024	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1 ^{er} juillet 2024
69/2024	Maîtrise d'œuvre pour la réfection de la Gendarmerie et la création de logements : désignation des cabinets retenus pour la seconde phase
70/2024	Rénovation énergétique du boulodrome : attribution des marchés
71/2024	Création d'un tarif séjour seniors
72/2024	Parking à la gare : renouvellement de la convention d'occupation

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	Pouvoir à Fabienne GAUTREAU
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	Pouvoir à Sandrine JAILLOUX
GIRARDIN Sylvie	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	Pouvoir à Jean-Emmanuel SCOTTO
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	Pouvoir à Gaël FROMENTÉ jusqu'à 19h51
PETIT Bernard	Conseiller municipal	Pouvoir à Martine CHAMPALE
<u>SAUNIER Gilles</u>	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	

